

Conditions générales de vente de Croc'Music

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à six heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Monts, les formations se déroulent de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi et vendredi avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les locaux de Croc'Music accueillent les Stagiaires de 08h45 à 16h30.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convention.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Croc'Music ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Croc'Music peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Croc'Music se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par Croc'Music au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à Croc'Music par tout moyen à la convenance du Client: courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Croc'Music, l'OPCA ou le Client.

A l'issue de la formation, Croc'Music remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, Croc'Music lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.